

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

ALLEMAGNE.

On écrit de Fribourg (Bade), le 5 mai : A l'occasion de l'adresse dans la chambre des députés, concernant l'abolition de la constitution dans le royaume de Hanovre, le député de Roteck prononça les paroles suivantes : « On a fait remarquer à un membre de cette chambre qui avait témoigné, au nom de la chambre, sa reconnaissance et son admiration pour le peuple hanovrien, qu'il ne pouvait le faire qu'en son nom seul et non pas en celui de la chambre. Mais moi, je témoigne aussi ma reconnaissance et mon admiration pour cette généreuse population (assentiment de tout côté) et si chaque membre de cette assemblée agissait de même, ce serait alors toute la chambre qui se serait prononcée. »

Le ministre des affaires étrangères ayant protesté contre ces dernières paroles, on entendit de toutes parts de la salle : Oui, chacun le prononce ! la chambre le prononce ! (Vive agitation.) La chambre vota ensuite à l'unanimité l'adresse projetée. A l'annonce de ce vote, la salle retentit du bruit d'applaudissements prolongés.

On mande de Dresde (Saxe), le 29 avril :

« La ville de Carlsbad, en Bohême, sera, cette année, le rendez-vous d'un grand nombre de diplomates. Les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse ont résolu d'y envoyer, le premier, le prince de Metternich, le second, le général de cavalerie comte de Witt, et le troisième, le baron de Werther, avec la mission de conférer ensemble sur leurs intérêts communs, et ils ont invité les autres souverains de l'Allemagne et même ceux de l'Italie et des pays scandinaves à y envoyer aussi des représentants qui seraient admis à assister aux conférences de leurs plénipotentiaires toutes les fois qu'on y délibérerait sur les affaires générales de l'Europe. »

ANGLETERRE. — Londres, le 9 mai.

Sir Robert Peel s'est occupé activement depuis hier de la formation d'un nouveau ministère, et nous croyons pouvoir annoncer que les noms des futurs ministres paraîtront dans la Gazette de demain. Hier et aujourd'hui sir Robert Peel a été en communication avec beaucoup de personnes distinguées. Ce matin il a eu une conférence avec lord Ashley, et s'est rendu avec lui chez la reine à qui ils ont soumis la liste d'une partie du nouveau ministère. Un jour sera désigné prochainement pour un conseil, dans lequel les anciens ministres rendront les sceaux de leurs départements, et les nouveaux en prendront possession.

On dit que demain soir on fera à la chambre des lords une communication officielle de la formation du nouveau ministère; plusieurs listes ont déjà circulé, mais celle qui paraît la plus accréditée désigne sir James Graham, comme ministre de l'intérieur, lord Aberdeen, comme ministre des affaires étrangères, lord Stanley, au bureau des colonies, et lord Lyndhurst, comme chancelier de l'échiquier.

On assure que la reine ne veut faire aucun changement parmi les dames de sa maison, en conséquence du changement de ministère.

Voici en peu de mots quelle était la question qui a amené la chute du cabinet de lord Melbourne :

Les noirs des colonies anglaises ont été affranchis par suite de la grande et libérale mesure préparée par lord Brougham et accomplie sous le ministère de lord Grey. Depuis que les anciens esclaves ont terminé leur apprentissage, la plus importante des colonies occidentales, la Jamaïque, est en proie à des dissensions intestines, menaçantes pour son avenir. Les planteurs qui composent l'assemblée coloniale, n'ont rien déposé de leurs vieux préjugés, et ils s'attachent à entraver par leurs actes les intentions philanthropiques du gouverneur, sir Lionel Smith. Cette guerre des pouvoirs coloniaux a eu pour résultat le refus du budget. Le gouverneur, après une double dissolution, a dû en référer au ministère qui a présenté sur-le-champ à la chambre des communes un bill ayant pour but de suspendre la constitution de la Jamaïque et de déléguer les pouvoirs dont l'assemblée coloniale est investie au gouverneur, qui serait assisté de commissaires nommés par la couronne. C'est sur ce bill que le parti

tory a livré combat. Il comptait à bon droit sur le puritanisme de quelques radicaux qui regarderaient comme exorbitant un acte qui supprimait la représentation coloniale. En effet, M. Hume a parlé sur ce point dans le même sens que M. Peel, et son vote et celui de quelques autres radicaux ont accru la minorité opposante, à ce point, qu'elle est devenue presque égale à la majorité ministérielle.

Du 10. — Un conseil de cabinet a eu lieu hier soir à dix heures; tous les ministres y ont assisté; il a duré jusqu'à une heure.

Aujourd'hui lord John Russell a eu une entrevue avec lord Melbourne, et a travaillé ensuite à la trésorerie. Lord Normanby a eu également une entrevue avec lord Melbourne.

Sir Robert Peel a insisté pour que S. M. remplaçât toutes les dames de sa maison, sans exception, par les dames de son parti, et sur le refus de S. M., il a résigné la tâche de former un nouveau cabinet. La reine a dit qu'elle préférerait abdiquer que de se soumettre à cette condition. Lord Melbourne a été appelé et se trouve en ce moment auprès de S. M. Nous ne pouvons pas dire quels seront les conseils que lord Melbourne donnera à la reine, mais il nous paraît que son devoir est tout tracé; c'est de conseiller toute combinaison qui menerait à la formation d'un ministère libéral, le plus possible, et de conseiller en même temps, s'il le juge nécessaire, que ce gouvernement, ainsi renforcé et corroboré fasse un appel au pays.

La reine! tel sera le mot de ralliement qui relèvera l'énergie secrète du peuple anglais.

Les tories n'ont pas réussi à former un ministère, et c'est maintenant au patriotisme des whigs à délivrer le pays des malheurs dont il a été menacé depuis quatre jours.

La reine a refusé de renvoyer du palais les dames de sa maison que les tories voulaient écarter, et en ce moment même, lord Melbourne est enfermé avec S. M. qui l'a fait appeler et qui compte sur lui pour la délivrer de la servitude qu'on a essayé de lui imposer.

La reine a dit : J'aimerais mieux être réduite à la situation de simple sujette plutôt que d'être privée de la société de ceux à qui je suis personnellement attachée et qui ont été les amis de mon enfance.

La reine a ajouté que quant aux autres arrangements politiques de sir Robert Peel, elle y donnerait son assentiment, mais que le choix des dames dont on voulait l'entourer et former sa société était un point sur lequel elle ne céderait pas. Le peuple approuvera le refus de S. M.

La Compagnie des Indes a reçu ce matin la nouvelle que le chef des rebelles de Scinde s'est soumis au gouvernement anglais. On regarde cet événement comme devant mettre fin à tout mouvement hostile sur les bords de l'Indus.

FRANCE. — Paris, le 10 Mai.

La crise ministérielle sera promptement terminée à Londres, à en juger par la dépêche suivante que publie ce soir le Moniteur parisien :

Londres, le 8, à sept heures du soir.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« La reine a appelé aujourd'hui, à deux heures, le duc de Wellington : à trois heures, elle a reçu sir Robert Peel. On ne doute pas que sir Robert Peel n'ait reçu et accepté la mission de former un cabinet. »

Il paraît que, dès mardi soir, on regardait cette conclusion comme certaine, dans la cité, et plusieurs maisons de commerce de Paris, particulièrement dans la soierie, ont reçu contre-ordre pour les commandes qu'elles avaient faites, et qui ne seraient pas encore exécutées. C'est déjà un premier et fatal effet du changement de cabinet. Puisse-t-il n'avoir pas d'autres et plus fâcheuses conséquences.

Après une longue conférence avec le duc de Wellington, que la reine avait fait demander, sir Robert Peel s'est rendu aujourd'hui au palais, à deux heures et demie, pour conférer au sujet d'un nouveau cabinet.

Le bruit dans le West-end est qu'il n'y aura pas de dissolu-

tion immédiate. Nous en doutons cependant. Il est presque impossible pour un gouvernement tory de réunir le parlement actuel; la première épreuve, celle de l'élection du président, serait fatale.

Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, a envoyé sa démission le jour même où l'on a connu ici la retraite du cabinet. Il doit partir pour l'Italie dans huit jours.

S. M. a reçu M. le maréchal Soult, M. le maréchal duc de Reggio, M. l'amiral Truguet, M. le duc Deazes et plusieurs pairs et députés.

M. le colonel Delarue, aide-de-camp du ministre de la guerre, est parti cette nuit pour Alger, chargé, assure-t-on, d'une mission importante relative à l'état de crise où se trouvent nos possessions du nord de l'Afrique.

L'amiral Baudin a signifié au gouvernement mexicain que si le traité de paix n'était pas ratifié le 20 mai, les hostilités recommenceraient. Le gouvernement ayant répondu que l'affaire ne pouvait être terminée aussi promptement, l'amiral a déclaré qu'il attendrait jusqu'au 27 mai. Une lettre adressée par l'amiral Baudin au consul de France à la Nouvelle-Orléans, annonce que les consuls de France allaient reprendre leurs fonctions au Mexique et que le chargé d'affaires de France avait quitté la Vera-Cruz le 10, pour se rendre à Mexico.

L'indisposition de M. le duc de Bassano est beaucoup plus grave qu'on ne l'avait annoncé. Le duc est atteint d'une fluxion de poitrine accompagnée de crachement de sang, qui donne les plus vives inquiétudes à ses amis. Le bulletin de santé de ses médecins était ce matin fort alarmant.

Paganini va beaucoup mieux, sa santé s'est beaucoup améliorée depuis le retour de la belle saison.

La chambre des députés a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, à une très-forte majorité, la première partie du projet d'adresse de M. Mauguin; la dernière partie a été rejetée presque à l'unanimité. Le paragraphe adopté par la chambre est ainsi conçu : « Le soussigné propose à la chambre de soumettre au roi une humble adresse pour supplier Sa Majesté de mettre un terme aux anxiétés du pays et de constituer, en usant de sa prérogative, un ministère qui ne soit point provisoire. »

La chambre va donc procéder à la discussion d'une adresse dont elle vient d'adopter le principe. Elle a pensé avec raison qu'il était urgent de donner un caractère stable et sérieux à la personification du pouvoir. La gauche s'est seule levée pour la seconde partie du projet. Ce vote démontre ce que nous avons déjà dit bien des fois, qu'il n'y a aucune chance pour les hommes de cette opinion, et qu'une majorité n'est possible que par l'accession au pouvoir du centre droit et des amis de MM. Passy et Sauzet à l'ancien parti des 221. La chambre a manifesté aujourd'hui son esprit dans le même sens qu'elle l'avait fait lors de la constitution du bureau.

On s'attendait à entendre M. Thiers dans cette séance, on croyait qu'il aurait hâte de répondre au dernier discours de M. de Lamartine et à quelques insinuations assez claires de M. Dupin. L'attente du public a été trompée. M. Thiers a gardé le silence; la tribune n'a été occupée que par des orateurs très-secondaires, et la chambre a fermé la discussion autant par la lassitude d'entendre ces monotones redites qui n'expliquent rien que par l'impatience d'arriver enfin à un ministère définitif. Les ministres actuels ont dû rester étrangers à ces débats.

Maintenant une commission va être nommée dans les bureaux pour qu'elle aie à présenter à la chambre la formule de l'adresse dont le principe a été adopté. Cela nous mènera à 8 ou 10 jours au moins.

11 Mai.

La chambre des députés a repris aujourd'hui la discussion du projet d'adresse, présenté par M. Mauguin :

M. Béchard. Tout en reconnaissant le droit constitutionnel de la chambre de s'adresser directement à la couronne, soutient que dans les circonstances actuelles, une adresse ne pourrait qu'apporter des entraves aux négociations et en retarder la conclusion. Si l'on ne veut une preuve, on n'a qu'à se reporter à l'origine de la proposition et l'on verra que la situation loin de changer par l'avènement d'un ministère n'a fait qu'empirer ;

Feuilleton.

UNE REPRÉSENTATION DE LA MELOMANIE

PENDANT LA TERREUR.

La révolution avait marché; on était loin déjà de l'époque où l'Hyme des Marseillais, chanté tous les soirs sur les nombreux théâtres de la capitale, excitait de sublimes et patriotiques élans. Vellons au salut de l'Empire et le Chant du Départ avaient servi de transition pour arriver aux ignobles vociférations de 1793 et 1794.

Lorsqu'au mois d'août 1792, les Prussiens croyant marcher à une victoire facile, envahissaient la France, la Marseillaise avait enfanté des miracles. Alors elle n'était pas seulement chantée, elle était représentée, à l'Opéra surtout, avec la plus imposante mise en scène.

Au mouvement de marche brillant des premières strophes, succédait pour les dernières un chant grave que l'orchestre accompagnait pianissimo. Un silence, pendant lequel tous les acteurs se découvrèrent et se prosternèrent au pied de la statue de la liberté ombragée de faisceaux de drapeaux tricolores; précédait le vers : Amour sacré de la patrie. C'était un admirable tableau que ces groupes de femmes, en robes blanches, ceintes de larges rubans aux trois couleurs, dont les longues extrémités flottaient à leurs côtés; ces hommes en uniforme de garde nationale, tous à genoux dans un religieux recueillement.

Tout à coup, le canon, la générale, le tocsin se faisaient entendre dans le lointain. A ces mots : que tes ennemis voient ton triomphe et notre gloire! le bruit se rapprochait; l'effroi se peignait d'abord sur les figures, chacun, la tête et le corps penchés, prêtait l'oreille pendant un instant à ces sinistres sons; mais bientôt la frayeur faisait place à l'enthousiasme, tous se relevaient et pendant que les femmes et les enfants, cédant à un reste de crainte, fuyaient tumultueusement vers l'un des côtés de la scène

les hommes se précipitaient sur des faisceaux de fusils et redescendant brusquement le théâtre, entonnaient en chœur la belle strophe : aux armes, citoyens!

Revenues de leur effroi, les femmes étreignant leurs enfans, excitant les guerriers de la voix et du geste, répétaient énergiquement l'appel de la patrie, que le canon, le tambour et les cloches accompagnaient de roulemens sourds et de funèbres tintemens.

Les spectateurs, transportés par ces chants sublimes, exaltés par la grandiose de cette scène, montaient sur les banquettes, élevaient leurs chapeaux et s'unissaient aux acteurs en chantant comme eux : Aux armes, citoyens! Rester froid dans un pareil moment eût été impossible; dans les loges, toutes les femmes debout agitaient leurs mouchoirs, éclataient en sanglots, applaudissaient des mains et des pieds; on aurait cru que la salle allait crouler.

L'enthousiasme ne s'arrêtait pas là : ces mots aux armes citoyens! ne tombaient pas comme une parole vaine; au sortir du théâtre de nombreux spectateurs couraient s'enrôler sur les places publiques, où, siégeant sur des estrades élevées, les officiers municipaux enregistraient à la lueur des flambeaux, les noms qui se présentaient pour aller grossir les armes de Kellermann et de Dumouriez.

C'était là une belle époque! La révolution était noble et grande, alors que par ses chants énergiques elle enflammait de si mâles courages! Par combien d'excès fallût-il passer pour arriver à cet autre chant plein d'une indignation si vigoureusement exprimée : le Réveil du Peuple.

Paris, à l'époque de la terreur, possédait vingt théâtres principaux et un nombre infini de barraques et de cafés dans lesquels on jouait tous les genres. Mais tous les genres, en définitive, se réduisaient à un seul, c'était la terreur en opéra, en opéra comique, en comédie, en vaudeville et même en ballet.

Dans un siècle d'ici, on refusera de croire que les troubadours de l'espèce de ceux qui écorchent aujourd'hui les airs gracieux de la Dame Blanche et du Postillon de Lonjumeau, chantaient publiquement dans

les rues de Paris et des principales villes de France des couplets comme celui-ci :

La guillotine est un joujou
Aujourd'hui des plus à la mode,
J'en veux une en bois d'acajou,
Que je mettrai sur ma commode.
Je l'essaierai soir et matin,
Afin que n'étant point novice,
Je sois prêt dès le lendemain,
En cas que je sois de service.

C'est qu'alors la guillotine était, pour ainsi dire, passée dans les mœurs. La guillotine était une parure de cheminée, un bijou porté à la boutonnière ou à la chaîne de montre, un joujou d'enfant.

Avant de se fixer sur la place Louis XV, en face d'une statue colossale de la Liberté, devant laquelle les victimes allaient faire ce qu'on nommait alors le salut républicain, la guillotine avait long-temps cherché sa place et s'était arrêtée d'abord sur le Carrousel. C'est là que pour la première fois elle resta en permanence.

Il eût été trop long de relever chaque jour l'échafaud; aussi, avec les cadavres des suppliciés, on se contentait d'enlever le marche-pied qui conduisait à la plate-forme. Restés maîtres de ce champ de mort, les enfans se faisaient la courte-échelle pour grimper sur l'échafaud, et là se disputaient à qui passerait le premier la tête dans la fatale lucarne encore dégoutante d'un sang à peine coagulé; on les regardait faire avec la plus complète indifférence.

Si parmi ces enfans, il s'en trouvait quelques-uns assez humains pour s'apitoyer sur le sort des victimes, pour frémir à la vue des cruelles imitations qu'ils rencontraient à chaque pas, leurs camarades les traitaient de petits aristocrates, de petits muscadins. Les voies de fait s'en suivaient, et le soir, armés de sabres de bois, souvent aussi d'armes plus dangereuses, on voyait école contre école, section contre section, se livrer des combats que personne ne songeait à réprimer, et qui rarement se terminaient sans effusion de sang.

l'adresse donc, on ne saurait en douter, ne fera naître encore qu'un des embarras. L'orateur conclut au rejet.

M. Billaud se prononce avec énergie pour la proposition. Il est temps de mettre enfin un terme à la situation déplorable qui ne ressemble que trop à de l'anarchie. Depuis six jours un ministère est au pouvoir, ministère qui ne peut présenter que des projets d'intérêt local et qui est incapable de prendre aucune mesure importante. (Agitation et cris divers.) Eh bien ! un tel ministère doit faire place à des ministres parlementaires. L'orateur s'efforce de démontrer que des ministres pris dans le centre gauche créeront nécessairement autour du pouvoir une majorité considérable qui aura l'assentiment du pays. Ce qu'il faut au pays, c'est un gouvernement qui permette l'immense mouvement matériel et moral dont il a besoin, un gouvernement qui donne des garanties à l'homme et à la liberté, le centre gauche seul renferme les éléments de ce gouvernement. Un ministère de coalition ne serait ni sage ni sérieux et pour obtenir un ministère qui dure et qui soit parlementaire, il ne faut point une adresse bâtarde, qui ne remédieraient à rien. L'orateur vote donc pour tous les paragraphes de l'adresse sans altération. (Une vive agitation succède à ce discours.)

M. le général Bugeaud. Je vois, avec M. Billaud, une majorité dans cette chambre, mais je ne vois pas, comme lui, qu'il soit nécessaire de la créer, et surtout que le centre gauche soit le noyau de cette majorité. Autant que qui que ce soit, je veux le progrès, mais non pas le progrès qui reaverse; la proposition de l'honorable M. Mauguin est puérile dans ses termes et injurieuse à la couronne, qui n'a été pour rien dans les embarras. La couronne est grande, elle est glorieuse, elle est profondément dévouée à la constitution et aux intérêts du pays; mes amis et moi, nous ne nous opposons pas à ce qu'une adresse soit votée; mais il importe que cette adresse n'ait rien de commun avec l'œuvre de M. Mauguin. (Aux voix! aux voix! — La clôture.) — La clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée. — M. le président donne lecture de la proposition de M. Mauguin déjà connue.

La première partie de la proposition est mise aux voix et adoptée par une immense majorité composée de toutes les parties de la chambre. (On rit.)

M. Mauguin. Je puis résumer la dernière partie de ma proposition en quelques mots: Je désire que la couronne choisisse des ministres nationaux, éclairés et honnêtes. (Longs éclats de rire dans toute la chambre; l'orateur lui-même ne peut s'empêcher de rire aussi.)

M. le président met aux voix la 2^e partie de la proposition: l'extrême gauche se lève pour; le reste de l'assemblée vote contre; la seconde partie est rejetée.

Rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Demain à une heure MM. les députés se réuniront dans leurs bureaux pour nommer la commission qui devra rédiger un projet d'adresse.

La chambre a nommé aujourd'hui les commissaires chargés de faire un rapport sur le projet d'adresse présenté par M. Mauguin. Voici les noms des commissaires: 1^{er}. bureau, marquis de Dalmatie; 2^{me}. Berger; 3^{me}. Calmon; 4^{me}. Lanyer; 5^{me}. Dufaure; 6^{me}. Thiers; 7^{me}. Cunin-Gridaine; 8^{me}. Duchâtel; 9^{me}. Ganneron.

Il résulte de cette organisation des bureaux, que les membres favorables ou contraires au projet d'adresse sont en nombre égal. La commission est comme la chambre, partagée en deux sections qui se neutralisent.

L'ancien parti des 221 s'y trouve représenté par MM. Cunin-Gridaine et Lanyer entre M. Duchâtel et M. Thiers, mais MM. Thiers et Duchâtel pourraient-ils aujourd'hui, plus qu'il y a un mois, faire partie du même ministère: ce qu'il y a de plus évident dans ces nominations, c'est que la chambre ne veut que des hommes modérés.

M. le maréchal Gérard, MM. Guizot, Odillon-Barrot et plusieurs autres députés ont été reçus par le roi.

L'Europe monarchique annonce qu'aussitôt après la séance d'hier M. le maréchal Soult a été mandé aux Tuileries. M. Thiers a dû s'y rendre aussi, ajoute la même feuille. Un journal du soir affirmait du reste que le roi serait disposé à aller au devant de la manifestation de la chambre.

Aujourd'hui, à 11 heures, on a célébré dans l'église St-Roch le service funèbre en l'honneur de Nourrit; dès 9 heures du matin la garde municipale occupait les abords de l'église, et une foule considérable attendait l'ouverture des portes; à 10 heures, on a laissé pénétrer le public, et en quelques instants toutes les places vides ont été envahies. La messe a été exécutée par les premiers artistes de l'Académie royale de musique. Un cortège nombreux et recueilli a escorté le corps de Nourrit jusqu'au cimetière Montmartre.

Mgr. l'archevêque de Paris avait écrit au curé de St-Roch, une lettre dans laquelle après l'avoir loué de consulter ses supérieurs relativement aux honneurs funèbres à accorder à l'artiste, le prélat dit qu'une pièce authentique constatant que la sépulture

chrétienne lui a été donnée à Naples on doit croire que les supérieurs ecclésiastiques n'ont pas regardé l'acte qui a terminé sa vie comme justiciable des règles de l'église contre les suicides.

En conséquence, M. de Quélen a autorisé ledit curé à recevoir le corps de Nourrit à l'église et à célébrer un service; mais il lui a recommandé de publier les motifs; pour éviter l'espoir de scandale que l'erreur pourrait provoquer, et d'empêcher toute exécution de musique contraire aux règles et à la majesté du lieu.

Il termine en disant qu'il a du reste reçu à cet égard, des artistes de l'Opéra, les promesses les plus rassurantes et les plus positives.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie ce matin la dépêche télégraphique suivante:

« Bayonne, 9 mai, à 2 heures 1/2.

« Le mauvais temps a arrêté toutes les opérations d'Espartero; il n'y a pas eu de nouvel engagement depuis le 30 jusqu'au 4; on a conservé les mêmes positions. »

Nous recevons par voie extraordinaire, des lettres de Madrid du 4 mai dans lesquelles nous lisons les passages suivants:

Les ministres, comme on pouvait le pressentir hier, ont donné leur démission qui n'est pas encore acceptée par la reine. On ne doute pas cependant de cette acceptation. Maintenant on va procéder au travail de la réorganisation d'un cabinet. Un profond mystère entoure à ce sujet la volonté royale; mais il est évident que les événements sont en aide au parti exalté qui sera à la tête du nouveau ministère ou qui, du moins, dans sa composition, balancera les forces du parti modéré. On croit néanmoins qu'une coalition ou une fusion, possible il y a deux mois, est aujourd'hui hérissée de graves difficultés. Les exaltés pourront dicter de dures conditions. Le ministère démissionnaire leur a fait la partie belle en tolérant en encourageant même les clubs. La reine elle-même subira probablement l'influence croissante d'un parti animé par le succès.

Il sera difficile de résister plus longtemps aux manifestations populaires qui arrivent de toutes parts, réclamant la dissolution. On parle du retour du général Espartero dans la capitale. Le comte de Luchana, serait dit-on, chargé de la direction de la campagne en Aragon et le général Alaix le remplacerait dans le commandement de l'armée du Nord.

Suivant El Piloto du 4, les ministres de grâce et justice, des finances, de la guerre et de l'intérieur, ont déposé à cinq heures de l'après-midi, leur démission et celle des ministres des affaires étrangères et de la marine, entre les mains de S. M. qui s'est réservée de déterminer ce qui sera le plus convenable pour le salut de l'état.

Il paraît d'après les derniers rapports de Valence, que la situation de cette ville est inquiétante.

Il paraît certain, dit une lettre de Madrid, en date du 4 mai, qu'aucune question de cabinet n'a été la cause ou le prétexte de la démission volontaire des ministres. Le grand nombre de représentations anti-ministérielles adressées à la couronne et les craintes justement inspirées par les dernières nouvelles de Valence, Aragon et Murcie, ont, dit-on, déterminé le ministère à se retirer. Le général Alaix, ministre de la guerre, dans la dernière réunion du conseil, a brusquement abordé la question de l'impossibilité du cabinet, et il a déclaré positivement que l'administration ne pouvait plus marcher en désaccord aussi flagrant avec l'opinion publique. Il a ajouté qu'il était prêt à donner sa démission.

Plusieurs ministres ont imité cet exemple. M. Pita Pizarro, ayant présenté quelques observations dans un sens contraire, le général Alaix, que l'on a lieu de croire d'accord avec une haute influence, lui a répondu par un argument tout personnel. Le ministre des finances n'a pas cru devoir pousser les choses plus loin, mais il devenait évident que le ministère était en pleine dissolution.

La reine a paru d'abord très-étonnée de cette brusque détermination; elle a cru devoir, quand cette résolution lui a été communiquée, se borner à annoncer qu'elle aviserait. Bien que S. M. ait mandé ce soir même, le ministre de grâce et justice Arrazola qui a eu avec elle une long entretien, il est probable que rien n'est fait encore. L'opinion générale est que le cabinet ne sera pas intégralement changé, mais une modification partielle sera faite.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 9 mai: Avant-hier 7, S. M. a pris un arrêté dont les considérans peuvent se résumer ainsi:

La nature des travaux relatifs aux dispositions financières qui se rattachent à la séparation de ce pays avec la Belgique, et des suites que ces dispositions peuvent avoir, la nécessité d'examiner nos institutions afin de savoir s'il est utile de les conser-

ver on non, et dans le premier cas, s'il faut y introduire les changements qu'on croirait conseillables, sans préjudice à l'ordre, la régularité et l'économie du service, et aux intérêts du public et des créanciers de l'état en particulier, et de déterminer des mesures propres à atteindre ce but, tels sont les motifs de cet arrêté.

Par l'art. 1^{er}. les travaux qui en sont la suite sont confiés à une commission composée d'un président et six membres (dont le gouvernement se réserve d'augmenter le nombre), et d'un secrétaire. Cette commission est chargée en outre de faire au roi des propositions en conséquence, de discuter les questions sur lesquelles le gouvernement la consulterait. Le ministre des finances devra lui fournir tous les renseignements désirables, et lui fournir toutes pièces à l'appui et lui prêter son concours en toutes circonstances.

Sont nommés: président, M. Van Gennep, ministre d'état; membres, MM. van Asch van Wyck, conseiller d'état et membre de la deuxième chambre des états-généraux, le baron van Drienen van de Groote Lindt, membre de la première chambre, Canneman, conseiller d'état, van Pabst tot Bingerden, idem, van de Poll, membre de la 2^{me} chambre, le baron Schimmelpenn, Vander Oij id., secrétaire; M. W. J. Piepers, secrétaire du conseil d'état.

Cette commission réglera elle-même l'ordre de ses travaux. Enfin le président est autorisé à se mettre immédiatement en rapport avec le syndicat d'amortissement, la direction du grand livre de la dette nationale à Amsterdam, et les commissaires, qui, d'après l'art. 13 du traité avec la Belgique, devront se réunir à Utrecht.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 12 mai.

On lit dans le *Commerce Belge*:

Il n'est bruit en ville que du prochain rétablissement du ministère des affaires étrangères; on désigne généralement M. le comte de Muelenaere, comme étant rappelé à ce poste important qu'il a occupé pendant les moments les plus difficiles. On dit encore que le portefeuille du département de la justice a été offert à M. Van Volxem; mais que ce représentant n'est pas encore décidé à accepter, croyant qu'il est mieux dans ses convenances actuelles de devenir bourgmestre définitif de la capitale. Ces bruits, que nous ne pouvons garantir, sont tellement accrédités que l'on pensait trouver les arrêtés de nomination dans le *Moniteur* paru ce matin.

Hier vers 7 heures du soir, un duel au pistolet a eu lieu au bois de la Cambre, entre deux jeunes gens de Liège; le premier qui a tiré a manqué son adversaire et ce dernier a tiré en l'air. C'était la suite d'une ancienne querelle de famille.

Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 11 mai, contresigné Nothomb, par lequel M. Khnopff (Jean-Joseph), conseiller à la cour d'appel de Gand, est nommé conseiller à la cour de cassation.

Nous apprenons avec plaisir que M. C. Hanssens, vient de terminer la partition de son grand opéra en cinq actes. Les antécédents de M. Hanssens, garantissent de larges et véritables jouissances aux amateurs. Il a donné tous ses soins, tout son temps, son talent entier à cette composition, qui, nous osons le dire à l'avance, la placera à un rang élevé parmi les artistes nationaux. (*Commerce belge.*)

Vendredi déjà, l'une des sections centrales a commencé l'examen du projet de loi sur la circonscription judiciaire du Luxembourg: la question préalable d'ajournement a été écartée par la raison que si la nouvelle répartition de la juridiction offre quelques difficultés, elles se représenteront les mêmes à une autre époque, et que l'adoption de toute mesure dilatoire ne ferait qu'augmenter l'irritation qui règne dans la province.

En examinant le projet de loi relatif à la perception du droit de tonnage sur l'Escaut, la section centrale s'est posée successivement les questions suivantes, qui résument toute la discussion:

1^{re} question. — Le péage sera-t-il mis à charge de l'état. — La section centrale conclut pour l'affirmative.

2^e question. — Y aura-t-il exception au principe du rachat à l'égard des navires hollandais? — La section centrale rejette l'exception.

3^e question. — Etablira-t-on pour le remboursement, une différence entre les navires à raison du chargement ou de la provenance des marchandises? — La section centrale n'a point pensé que la circonstance fût opportune pour s'occuper de cette question.

4^e question. — Pour couvrir en partie le remboursement du péage, aura-t-on recours à des centimes additionnels, à prélever sur les droits de douane? — La section centrale conclut pour l'affirmative.

5^e question. — Quel sera le terme fixe pour la révision éventuelle de la loi, en ce qui concerne les pays avec lesquels il n'interviendrait pas d'arrangements commerciaux? — La section centrale a fixé ce terme à 5 ans.

Au théâtre, le nom de l'instrument de mort répété presque à chaque instant, excitait de longs et bruyants applaudissements. Chaque théâtre avait son répertoire républicain, et jamais la guillotine n'y était oubliée. Il n'était pas jusqu'aux classiques marionnettes qui n'eussent remplacé l'antique potence par l'invention du docteur Guillotin. Rien n'égalait la joie des citoyens et citoyennes composant l'auditoire, quand le citoyen polichinelle tranchait d'un coup de guillotine le bout de carotte qui remplaçait la tête du citoyen commissaire.

Les pièces à la mode étaient alors le *Vous et moi*; opéra-comique du citoyen Valcour. *A bas la calotte*, comédie en un acte du citoyen Rousseau. *Les accords de Philippot et Pamela*, opéra civico-matrimonico. *A qui sera pendu le premier*, proverbe patriotico-tragico-ridible; le titre est ainsi imprimé. *Le branle des capucins, ou le mille et unième tour de Marie-Antoinette*, petit opéra aristocratique-comico-ridible. *Les prêtres et les Rois*, vaudeville. *L'intérieur d'un ménage républicain*, comédie en trois actes. *Le tombeau des imposteurs, ou l'inauguration du Temple de la vérité, sans culottide dramatique* en trois actes, par les citoyens Léonard Bourdon, Moline et Valcour. *Les vrais Sans-Culottes, ou l'hospitalité républicaine*, tableau en un acte par le citoyen Rézicours. *Le jugement dernier des Rois, prophétie* en un acte par le citoyen Sylvain Maréchal. *Le sourd guéri, ou les Tu et les Vous*, comédie en un acte, par le citoyen Barré. *La nourrice républicaine, le curé sans culotte*, etc., etc. Le théâtre nommé Lycée des Arts, situé dans le jardin du Palais-Royal, alors Palais-Egalité, représentait chaque soir un vaudeville intitulé *la guillotine d'amour*. Cette pièce était cependant une des plus innocentes de toutes celles qu'on jouait à cette époque. Le mot guillotine ne se trouvait là que comme une agréable plaisanterie destinée simplement à affriander le public. Il s'agissait d'un amant qui voulant escalader la maison de sa belle, se trouve pris sous une fenêtre à coulisses qui lui tombe sur le cou.

Les ouvertures de toutes ces pièces étaient des *pot-pourri* dans lesquels se célébraient invariablement les arts populaires de l'époque: *Ca ira, la Car-*

magnole, *Mme. Veto*, et le rideau à peine levé, les acteurs étaient obligés de chanter jusqu'à trois ou quatre fois les ignobles couplets, dont l'ouverture avait donné la ritournelle. Malheur au spectateur qui, venu au théâtre pour entendre une pièce, protestait contre les hurlements du parterre et opposait des *non! non!* à la demande générale. Saisi par des bras vigoureux, il était enlevé comme une plume, passait de mains en mains comme une éclair au-dessus des têtes pour être jeté meurtri dans les couloirs et conduit bientôt après à la police comme suspect d'incivisme.

L'ancien répertoire avait dû céder la place aux chefs-d'œuvre nouveaux; les Romains pouvaient paraître en scène; mais au lieu des Romains de Corneille et de Racine, c'étaient: *Brutus et Cassius* ou la suite de la mort de César, tragédie en 2 actes et en vers par le citoyen Sextius Bufardin; *Caius Gracchus*, tragédie en trois actes de J.-M. Chénier; *Lutèce*, tragédie en cinq actes par le citoyen Arnault, dont la parodie était intitulée: *le coup manqué*, ou *Arlequin Taquin*; *Quintus Cincinnatus* tragédie en trois actes, par le même citoyen Arnault; et *Quintus Fabius*, ou la discipline romaine, tragédie en trois actes par le citoyen Legouvé.

Outre ces tragédies romaines, de circonstance, on avait encore: *MDCCCLXXXIX* ou les *Tribuns du peuple*, tragédie en cinq actes avec prologue, par le citoyen de Bonneville, et *Lothaire, roi de Loraine*, ou le *Royaume mis en interdit*, tragédie en cinq actes par Gudin.

L'opéra n'était pas épargné. On y donnait: *Hercule triomphant* ou le *Despotisme terrassé*, poème lyrique par Nougaret, *Gérandon* ou *l'Amour de l'égalité*; *Horatius Coclès* et *les Ambassades*, divertissement patriotique orné de tous ses agréments.

Si quelques comédies anciennes dans lesquelles il ne se trouvait aucune qualification nobiliaire, avait survécu à l'orage, les acteurs pour les représenter devaient abandonner l'élegant habit à la française pour prendre le costume de sans-culotte et remplacé la perruque poudrée par le bonnet rouge. Sans aucun respect pour la poésie et la mesure les *tu* et les *toi* remplaçaient le *vous* et citoyen et citoyenne monsieur et madame. Le nom de roi ne pouvait pas être pro-

noncé, aussi Courchemin, dans le *Déserteur*, au lieu de: *le roi passait et le tambour battait au champ*, dut chanter: *la loi passait*. Plus tard il fallut dire: *le représentant du peuple passait*. Sous le consulat même, une ingénieuse flatterie fit chanter: *le premier consul passait*.

La Comédie française, dont presque tous les acteurs, habitués aux ouvrages de bon goût qui font encore aujourd'hui l'honneur de la scène, se précipitaient difficilement à ces dégoûtantes transformations de l'art dramatique, faillit payer ce qu'on nommait son héguelisme, de la tête de plusieurs de ses principaux sujets. A la suite de la publication d'un pamphlet qui avait pour titre: *Complot dévoilé des sociétaires du prétendu théâtre de la République*, Fleury, Molé, Dazincourt, Mlle. Contat et autres furent jetés en prison comme aristocrates, comme modérés, comme suspects d'incivisme, comme suspects d'être suspects.

L'Opéra, qui dans aucun temps n'a pu suffire par ses recettes à ses dépenses, avait été mis à la charge de Paris et nominalement sous sa dépendance. La municipalité n'avait pas d'argent et n'en donnait pas; elle abandonnait aussi l'autorité qui lui était dévolue aux membres du comité de salut public, et ceux-ci à l'aide de la discipline rigoureuse du tribunal révolutionnaire, retenaient à leur poste les artistes non payés et les condamnaient à figurer en carmagnole et à danser l'air *ca ira*.

Le foyer intérieur, jadis si brillant, jadis fréquenté par la cour la plus élégante du monde, ne recevait plus que les membres des comités et de la Convention, imposant leurs amours sous peine de mort, et recrutant pour les fêtes publiques des déesses de la liberté telles que la belle Mlle. Aubrit.

Dans les loges dites autrefois du roi et de la reine, les représentants du peuple siégeaient et despotés, interrompant les acteurs pour relever une phrase incivique, commandant les applaudissements, et désignant aux huées et aux sifflets du parterre les citoyens spectateurs dont le costume n'avait pas la forme républicaine, et les citoyennes dont la coiffure manquait de l'indispensable cocarde tricolore.

Partout donc dans la capitale, pour tous les sexes, pour tous les âges, des

Bruxelles, le 11 mai. — Société des Fonds Publics. — (2 heures). — La réunion est très nombreuse; les nouvelles politiques abondent de toutes parts. Les crises ministérielles n'ont plus d'influence. Il se traite beaucoup d'affaires et les cours sont en voie de hausse.

LIÈGE, LE 13 MAI.

Depuis quelques jours, les chambres sont saisies d'un projet de loi sur la circonscription judiciaire dans le Limbourg et dans le Luxembourg. Comme cette loi est une loi d'urgence, elle ne souleva probablement pas de discussion sur les détails; cependant la simple lecture du projet fait naître deux observations bien frappantes pour quiconque connaît la situation des lieux.

La première s'applique à la circonscription du Limbourg. D'après le projet de loi, le Limbourg serait divisé en deux arrondissements judiciaires ayant pour chef-lieu respectif Tongres et Hasselt.

Le premier se composerait des cantons de Bilsen, Brée, Maeseyck, Maestricht, sud, Mechelen et Looz, sauf les communes d'Alken et de Cortessem, qui seraient distraites de ce dernier canton et réunies à celui de Hasselt.

Le deuxième se composerait des autres cantons de la province; savoir: Hasselt, St-Trond, Herck-la-Ville, Beeringen, Peer et Achel.

Ce qui choque dans cette division c'est que le canton de Brée, situé au nord du Limbourg, soit ajouté à l'arrondissement de Tongres, qui se trouve à l'extrémité opposée de la province, au lieu d'être réuni à celui de Hasselt dont il se trouve beaucoup plus rapproché.

La ville de Tongres, où les habitants du canton de Brée devraient se rendre toutes les fois qu'ils auraient des relations avec la justice, est située de telle manière, que pour y parvenir, ils doivent d'abord se rendre à Hasselt, passer devant la porte du tribunal de cette ville et se diriger ensuite sur Tongres, leur chef-lieu. On sent qu'un pareil système crée gratuitement des embarras aux justiciables, des entraves à l'exercice de la police judiciaire, et occasionne inutilement de grands frais au trésor de l'Etat.

La seconde observation est relative au Luxembourg. D'après le projet de loi, cette province serait divisée en trois arrondissements. Le nord de la province composerait le premier et aura pour chef-lieu Marche. Le midi de la province formerait le second, avec Arlon pour chef-lieu; le troisième arrondissement comprendrait le centre de la province et Neufchâteau en serait le chef-lieu.

Certes, en adoptant le système de trois arrondissements, on ne pouvait établir une meilleure division; mais lequel des trois tribunaux du Luxembourg sera chargé des appels correctionnels des deux autres, lequel formera la cour d'assises, en un mot, quel tribunal sera le chef-lieu judiciaire de la province? Evidemment ce ne peut-être que Neufchâteau, chef-lieu de l'arrondissement du centre, situé à égale distance du nord et du midi de la province, ville la plus considérable de la province, et qui possède de vastes locaux. Eh bien, le projet de loi propose Arlon, ville située au midi de la province, et qui malgré ce défaut jouit déjà de l'avantage d'être le chef-lieu administratif.

Quel est le motif de cette préférence accordée à Arlon? Nous l'ignorons et nous ne pouvons en découvrir aucun, si ce n'est la promptitude avec laquelle a dû être rédigé le projet de loi qui nous occupe.

Nous faisons des vœux pour que la chambre des représentants corrige les deux fautes que nous venons de signaler et qui n'ont pu être commises que par une connaissance incomplète de la situation des lieux.

La députation permanente du conseil provincial a convoqué MM. les exploitants de mines de la province, pour discuter le projet de statuts d'une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, qui lui a été adressé par M. le ministre des travaux publics. Cette assemblée aura lieu un des derniers jours de la semaine prochaine.

Espérons que MM. les exploitants, empressés de se rendre à cette réunion, adopteront ce projet destiné à doter la province d'une institution utile, et dont des malheurs récents ont démontré l'indispensable nécessité. M. le ministre annonce dans sa dépêche qu'une dotation sera accordée à la Caisse, pour fonds de pré-

mier établissement, et qu'une portion du produit des redevances sur les mines serait affecté annuellement à son entretien. Riche de ces ressources, des dons des exploitants, des retenues opérées sur le salaire des ouvriers, la Caisse pourvoit à tous les besoins de ces derniers ou de leur famille, lorsqu'un accident viendrait les atteindre. La générosité publique n'interviendrait que pour leur accorder un surcroît de soulagement, tandis qu'aujourd'hui elle peut à peine, dans les cas extraordinaires où elle s'émue, leur donner le nécessaire pour quelques mois.

A différentes reprises on a tenté d'ériger dans la province une caisse de prévoyance en faveur de nos houilleurs. Nous serions inexcusables si nous ne profitions pas des derniers avertissements de la Providence pour introduire dans nos houillères cette très-salutaire institution.

Il vient de paraître une nouvelle brochure sur la question de l'Escaut. L'auteur, qui réclame avec nous la conversion du péage en une rente annuelle, non pas dans l'intérêt d'Anvers, mais en faveur des intérêts généraux du pays, rappelle ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre, où une somme de douze millions est offerte au roi de Hanovre, pour racheter, pour les navires anglais, le péage établi à l'embouchure de l'Elbe. Ce péage est d'environ 90 centimes par colis; la moyenne des navires anglais qui y sont annuellement soumis, est de huit cents, et le montant du droit qu'ils acquittent de sept à huit cent mille francs. C'est assurément une partie bien minime de l'immense marine britannique qui est intéressée dans la question; c'est aussi une faible charge, comparativement à la valeur des marchandises transportées, et cependant le gouvernement anglais négocie pour le rachat de ce droit. Il offre une somme considérable sans avoir en vue aucune compensation pécuniaire. Si l'Angleterre en agit de cette façon à l'égard de la partie de sa marine qui fréquente un port étranger, que devons-nous donc faire en Belgique où la grande artère commerciale du pays, et tout son commerce maritime, sont menacés, l'une d'une quasi-fermeture, l'autre d'un anéantissement presque complet?

Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 27 avril, approuvant la modification apportée aux statuts de la Société anonyme des Charbonnages et hauts fourneaux d'Ougrée, résultant d'un acte passé devant M^e Radelet, notaire à Ougrée, le 6 avril même mois.

Ont comparu à cet acte: M. de Brouckère (Charles-Joseph-Marie-Ghislain), directeur de la banque de Belgique, domicilié à Bruxelles, agissant tant en son nom qu'en qualité de président des Actions réunies; porteur de quatre cent quatre-vingt-six actions; M. Michiels (Georges), domicilié à Ougrée, porteur de quatre-vingt actions; M. Behr (Jacques), négociant, à Liège, porteur de quatre-vingt-six actions; M. Copens (François), architecte, demeurant à Bruxelles, porteur de quarante actions; M. Behr (Charles) rentier, demeurant à Ougrée, porteur de cent cinquante-six actions; M. Behr (Frédéric-Louis), négociant, demeurant à Seraing, porteur de quarante actions; M. Davignon (Gilles-François), propriétaire, demeurant à Verviers, porteur de trente actions; M. Hennequin (Charles), rentier, demeurant à Liège, porteur de trente actions; M. Bosch (Prosper), colonel demeurant à Liège, porteur de cinquante-quatre actions; M. Vanmeerbeke (Jean-Lambert), rentier, demeurant à Maestricht porteur de trente actions; M. Bonhomme (Mathieu), maître de poste, demeurant à Maestricht, porteur de dix actions.

La modification est ainsi conçue: « L'administration est autorisée à conclure des emprunts hypothécaires jusqu'à concurrence de la somme de un million sept cent mille francs; à affecter à la garantie desdits emprunts toutes les propriétés immobilières, et à régler les conditions et les époques de remboursement. »

— En quittant la Belgique, le général Magnan emporte les regrets et l'estime de l'armée. Il avait su se faire aimer et respecter de ses soldats dont il possédait au plus haut point la confiance et qui auraient été heureux de combattre sous ses ordres. Plein d'élan et de résolution, il était parfaitement placé à la tête de l'avant-garde. Ses talents et son caractère ne sauraient être mieux appréciés par ses compatriotes qu'ils ne l'ont été par les Belges. (Observateur.)

— On écrit de Namur, 11 mai: Les nouvelles que nous recevons ce matin de Bouvignes nous annoncent que l'orage qui a éclaté sur cette localité a causé des dégâts considérables, plusieurs maisons, des murailles de jardin ont été détruites et entraînées par le torrent qui se précipitait des montagnes voisines avec un fracas épouvantable: tout ce qui s'est trouvé sur son passage a été détruit; arbres, quartiers de rochers, tout a été arraché et emporté par la violence des eaux.

Ces débris de tout genre sont venus s'amonceler sur la route

de Dinant, à une hauteur considérable, et ont rendu toute circulation impossible; les voitures ont dû passer sur l'autre rive de la Meuse à Yvoir, pour pouvoir se rendre à Dinant.

Les pertes occasionnées par cet ouragan sont considérables; beaucoup de particuliers sont ruinés, le village d'Asseremme a aussi beaucoup souffert.

— On écrit de Londres, 8 mai: M. Alexandre Batta, notre célèbre violoncelliste, est à Londres depuis l'ouverture de la saison musicale. M. Van de Weyer a réuni dernièrement dans ses salons la haute société anglaise pour produire et faire connaître l'artiste belge, que sa brillante réputation avait précédé en Angleterre. Le lendemain, M. Batta a joué plusieurs morceaux au concert de l'établissement philharmonique que l'élite de l'aristocratie britannique couvre de son patronage, et partout son rare talent a obtenu les plus éclatants succès. Ce sera un des artistes les plus en vogue dans cette saison.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie une correspondance des frontières de la Pologne annonçant des mouvements extraordinaires dans les troupes russes. Il y a de grandes concentrations en Pologne et dans les provinces méridionales. Le czar se met en mesure pour agir sur tous les points en cas de besoin. On a été trop souvent trompé par de semblables exagérations, pour y ajouter foi.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Dans deux articles qui ont paru, il y a peu de jours, dans votre journal, vous avez cherché à démontrer qu'un pont suspendu, placé sur l'axe de la rue de l'Université, présenterait toutes les conditions voulues; entre autres: 1^o d'offrir une solidité et une sécurité complètes; 2^o d'être le moins coûteux; 3^o de pouvoir être exécuté le plus promptement; 4^o de contribuer le plus à l'embellissement de la ville; 5^o de ne pouvoir l'entraîner dans des dépenses considérables pour l'établissement du quai en amont du pont; 6^o et de gêner le moins la navigation.

En vous rappelant que je suis du nombre des signataires des deux pétitions adressées, l'une, au conseil communal, et l'autre, à M. le ministre des travaux publics, celle-ci insérée dans votre numéro 103, c'est vous dire, Messieurs, que je suis loin de partager l'opinion que vous émettez sur le pont de la Boverie.

En 1854, comme aujourd'hui, la question d'un pont suspendu fut agitée; mais la chambre de commerce et le conseil municipal se prononcèrent à l'unanimité pour un pont de pierre. L'érection d'un pont suspendu fut écartée, parce que ces deux autorités reconnurent, sur l'avis d'hommes compétents, que cette espèce de pont ne pourrait supporter qu'environ quatorze mille kilogrammes. Depuis lors, dit-on, grâce aux progrès, les ponts suspendus peuvent résister à un poids de trente mille kilogrammes; mais cette force est encore loin d'être suffisante pour un pont, tel que celui de la Boverie, qui, par sa position et la facilité de ses abords, verra affluer vers lui tout le gros roulage. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de considérer le pont des Arches. Là on verra qu'il ne se passe pas un instant pendant le jour, que le poids en circulation, ne varie entre trente et soixante mille kilogrammes. Au surplus, il est des cas où un pont suspendu céderait à un poids de beaucoup inférieur à trente mille kilogrammes. Pour ne citer qu'un exemple, je vous rappellerai que le pont d'Irvel, à Brouillon, s'est écroulé, le 12 avril 1851, au moment du passage de soixante hommes d'artillerie qui, en marchant au pas sur quatre de front, imprimèrent à ce monument, un balancement correspondant à la régularité de leur marche.

Un pont suspendu, dites-vous, coûte un tiers de moins qu'un pont de pierre; cela peut être vrai lorsque la longueur est la même et que tout est à faire dans les deux emplacements; mais il n'en est rien, cette similitude n'existe pas. Le pont, placé avec l'axe de la rue de l'Université, aurait un développement de plus de 220 mètres; tandis que la longueur de l'ancien n'est que de 144 mètres; d'un autre côté, en reconstruisant ce monument où il est actuellement, les culées, avec une partie du pilotage, seraient utilisées. Il est donc évident qu'un pont suspendu, tout en offrant ni solidité, ni sécurité, coûterait plus que la reconstruction en pierre de celui actuel et ce, indépendamment de plus d'un demi million d'indemnités qu'il faudrait payer aux propriétaires des maisons qui, en cas de déplacement, seraient déblayées ou enterrées dans les rues du Collège, des Croisiers, du Méry et du Lulai des Jésuites.

Quant à l'assèchement qu'un pont suspendu serait plus promptement exécuté, il me suffira de dire, pour vous persuader du contraire, que la mise en adjudication des travaux devrait être précédée d'une enquête et de la fixation des indemnités; formalités qui ne permettraient guère de mettre la main à l'œuvre avant le printemps prochain, d'un autre côté, on sait que ces espèces de pont ne peuvent être livrés à la circulation, que lorsque les marchandises en ont suffisamment acquis de la consistance.

Pour ce qui est de l'embellissement de la ville, cette considération doit ployer devant d'autres considérations plus puissantes: telles que celles de solidité, de sécurité et d'utilité publique. Du reste, il semble que la rue de l'Université, loin de gagner en beauté, perdrait au contraire de son caractère grandiose puisque la vue qui, maintenant se porte de la place du Spectacle jusqu'à la *Bonne Pénine*, serait coupée par l'élevation d'un pont construit sur l'axe de cette rue.

S'il est incontestable qu'un pont suspendu n'entraînerait pas la ville dans des dépenses considérables pour l'établissement du quai de hallage en amont du pont, il est également vrai, si le pont reste où il est actuellement, que la dépense de ce quai, dont l'achèvement est si impatiemment attendu, serait exactement la même.

Quant à la navigation, elle peut obtenir ses appaisements en reconstruisant en pierre le pont actuel, c'est de donner plus d'élevation aux arcades du milieu; d'en réunir même deux en une seule.

Agrez, etc. L. M. Ce 11 mai 1859.

tableaux, des actions, des scènes, des spectacles, des chants et des cris de mort, et tout cela était reproduit et répété dans les départements.

A Arles, où le farouche proconsul Joseph Lebon, d'exécrable mémoire, déclinait impitoyablement la population, le théâtre aussi avait été transformé en une arène prétendue patriotique où le peuple souverain venait hurler des bravos aux pièces à guillotine que Paris lui expédiait. Joseph Lebon y trônait, toujours entouré d'une bande d'assassins qui n'attendaient qu'un signe de lui pour frapper.

Un acteur venu de la Hollande devait débiter, il ne savait aucun des ouvrages nouveaux dont les titres n'avaient jamais sali les murs des paisibles cités hollandaises. Vainement le directeur lui déroula la longue liste des pièces de son répertoire. L'acteur ne savait pas plus le rôle de son emploi dans la *Nourrice républicaine*, où dans les *tois et les vous* que dans le *Brande des capucins*. Laissez-moi débiter par un rôle qui me soit familier, murmura-t-il au directeur, j'apprendrai ensuite et je jouerai tout ce que vous voudrez, mais je tiens à me montrer une première fois de manière à me faire bien accueillir du public. Laissez-moi chanter le rôle du *Mélanie* dans lequel j'ai eu du succès, c'est une charmante musique, une pièce amusante, il faudra que vos habitués soient bien difficiles s'ils ne s'en contentent pas.

Mes habitués, répondait le directeur, ne viennent pas ici pour s'amuser au théâtre, ils ne sont pas le moins du monde sensibles à la musique, ils viennent au théâtre pour crier vive la république, mort aux aristocrates, et dans le *Mélanie*, ils ne trouvent pas une allusion à saisir.

Voilà qu'il insistait en vain, que son nouveau pensionnaire persistait à débiter dans la *Mélanie*, le directeur, après s'être long-temps fait prier, finit à se rendre chez Joseph Lebon pour solliciter son approbation. La *Mélanie*, substituée à un ouvrage du nouveau répertoire, c'était présentement absent; son secrétaire, sur le serment que lui fit le directeur, attestant sa foi de républicain que la *Mélanie* ne contenait rien de contraire aux principes de la république une et indivisible, consentit à donner l'autorisation demandée.

Le jour du début, arrivé, Joseph Lebon paraît dans la loge d'avant-scène, en bonnet rouge, en carmagnole, traînant un long sabre à son côté et entouré d'un hideux état-major, costumé comme lui. Ses affidés, placés au parterre, saluent son entrée de leurs applaudissements et de leurs cris de vive la république! Il promène son féroce regard sur toute la salle, cherchant, épiant un signe de dégoût et de mécontentement qu'il chargera le bourreau de punir.

Les premières notes de l'ouverture blessent tout d'abord l'oreille susceptible du représentant du peuple, ce ne sont pas là les chants auxquels il est habitué: Gredins! crie-t-il aux musiciens, scélérats! pour qui me prenez-vous? voulez-vous bien me jouer autre chose ou je vous... Les musiciens dociles et tremblants interrompent l'ouverture pour faire entendre *A ça ira!* la *Carmagnole* et autres airs du même genre, introduction obligée de toutes les pièces à l'ordre du jour. Et quand les applaudissements et les vociférations dont Joseph Lebon a lui-même donné le signal, sont un peu calmés, ils reprennent l'ouverture de Champain, qu'ils ont, cette fois, le bonheur de conduire jusqu'à la fin sans nouvelle interruption. Mais aux mouvements violents d'impatience qui agitaient Joseph Lebon sur son siège, on pouvait juger de la fureur concentrée qu'il possédait. D'une main il tordait et relevait sa moustache, de l'autre il serrait à l'écraser la poignée de son sabre, il écumait, son oeil fauve étincelait, tout dans sa personne annonçait un orage terrible, la frayeur se peignait sur tous les visages.

Le lever du rideau les acteurs paraissent avec les costumes ordinaires de la pièce, à cette vue la colère de Joseph Lebon redouble, il se contient cependant, et écoute les premières scènes. Arrivé à celle dans laquelle St-Réal est aux genoux d'Elise, il éclate subitement et se levant avec violence, apostrophe l'acteur; où as-tu vu un bon républicain à genoux devant un Colillon? C'est l'action d'un aristocrate; tu te donnes les genres d'un ci-devant; un vrai patriote ne s'humilie que devant la loi; allons, relève-toi plus vite que ça...

La pièce continue; mais au moment où le *Mélanie* chante: Ah! quel plaisir! ah! quel plaisir! ma fille chante! la fureur de Joseph Lebon éclate de nouveau: Ah ça! est-ce que tu te moques de nous avec ton éternel re-

frain! Ah! quel plaisir! ma fille chante! Je me... moques pas mal que ta fille chante, je me... moque pas mal que tu chantes, toi aussi, si elle et toi vous ne chantez pas des chansons patriotiques. Je ne l'oublierai pas va, toi, avec ton habit de mascarade et ta perruque enfarinée, tu m'as la mine d'un agent de Pitt et de Cobourg, bien plus que d'un bou... de Sans-Culotte. Et toi... mauvais drôle de muscadin, continue-t-il, en s'adressant à l'acteur qui remplissait le rôle de St-Réal et qu'il avait le premiers brusquement interrompu, fais attention à toi et à tes chansons, il y a une heure que tu m'échiffes les oreilles; que je t'entende encore parler à cette bégueule de cit oyenne comme à une ci-devant... nous aurons affaire ensemble.

Les acteurs étaient terrifiés et ne trouvaient plus une parole. Voyons! voyons! que ça finisse, reprend Joseph Lebon; assez de gargarismes comme ça. Et apercevant à l'orchestre M. Duparrat, aujourd'hui l'un des sociétaires de la Comédie française: Et toi, grand bon Dieu qui souris (phrase d'un rôle que cet acteur jouait dans une pièce de l'époque), grand bon Dieu qui souris, pendant que l'orchestre va nous exécuter des airs patriotiques, va le costumier pour nous jouer: allons, ça va. Ça vaudra mieux que d'entendre ce... d'aristocrate et sa mijaurée de fille; et vive la république! et mort aux aristocrates!

Et les spectateurs populassiers du parterre s'empressèrent de répéter en battant des pieds et des mains: vive la république! mort aux aristocrates! Ah! ah! répétait encore Joseph Lebon, dont la féroce animait aux applaudissements; Ah... je te ferai chanter sur un autre ton, toi et ta fille, et demain il fera jour.

Allé par cette épouvantable scène, le malheureux débiteur eut à peine la force de regagner sa loge d'où il s'esquiva pour aller se cacher dans une cave; et il n'attendit pas le jour pour prendre furtivement la route de la frontière; toujours contrant, pâle, effaré, n'osant se retourner de peur de voir les sicaires de Joseph Lebon à sa poursuite et tâtant, à chaque instant au souvenir de ce terrible nom, si sa tête était encore sur ses épaules.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. JEUNEHOMME FRÈRES, imprimeurs à Liège, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de transférer leur domicile QUAI DE LA SAUVENIERE (place du Spectacle), n. 10. Les mêmes impriment toute espèce d'ouvrages tels que tableaux, lettres et billets mortuaires, circulaires, factures, ouvrages de ville, registres, réglures, etc., etc. Le matériel de leur imprimerie étant renouvelé et augmenté considérablement, les commandes seront exécutées à la satisfaction des clients. Ils espèrent, par leurs prix modérés, continuer à mériter la confiance générale. 572

MERCREDI 15 MAI, à une heure de relevée, en l'étude de M. le notaire DELIEGE, à Fléron, on VENDRA en masse et en détail, en 17 lots, UNE FERME, UN BEAU QUARTIER DE MAITRE et PLUSIEURS MAISONS, couvertes en ardoises, avec 19 à 20 honniers de TERRES, JARDINS et PRAIRIES bien arborées, le tout ne faisant qu'un ensemble et situé près de la chapelle de Noblehay, commune de Bolland et à un quart de lieue de Herve; on donnera toute facilité pour le paiement en laissant une partie du prix en rente, le tout si on le désire, moyennant hypothèque, entre tems on pourra traiter de gré-à-gré en masse ou en détail. 485

LE JEUDI 16 MAI courant, à 11 heures, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement en son étude rue Féronstrée,

UNE MAISON

Dâtie à neuf, sise à Liège, sur les Fossés, n. 257, ayant cave, cour, 2 places au rez-de-chaussée, 4 chambres et grenier. 588

TRANSPORT DES MARCHANDISES,

Chemin de Fer.

A. DISCRY, Rue Féronstrée, n. 742, informe le public, que depuis le 1^{er} mai, il fait partir trois fois par semaine de Liège pour Bruxelles, Anvers et Gand, et vice-versa, des WAGGONS par le chemin de fer pour le TRANSPORT DES MARCHANDISES, en correspondance avec Courtray, Bruges, Ostendes, Ypres, Menin, Ath, Tournay, Enghein, Mons, Lille, Valenciennes, Paris, Titatie et la Hollande.

Bureaux, à Bruxelles, chez MM. WEVERBERGH, frères, rue du Lombard.
« à Anvers, « LEGROS, frères, Quai Ortelins.
« à Gand, « VANDENBERGHE, V. L. KNOEKART, hôtel de Courtray. 580

A vendre de gré-à-gré

TRES-BELLE FERME,

SITUÉE PRÈS DE MORTROUX, Et à 20 minutes de la route de Battice à Maestricht, consistant en bons Bâtimens d'habitation, d'exploitation, construits en pierres et briques, et en grande partie couverts en ardoises et tuiles, Jardins, Prairies et Terres Labourables, le tout en un seul gazon, d'une contenance d'environ 25 hectares. LERÉVENU ANNUEL est de 1550 frs. net, ce qui est constaté par un bail fait le 29 septembre 1851.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement, et il y a toute sécurité pour l'acquéreur. S'adresser pour tous renseignements et en connaître les prix et conditions à M. FLECHET, notaire à Soiron, canton de Verriers, et à Liège, rue Féronstrée, n. 25 nouveau. 586

A LOUER ACTUELLEMENT

JOLIE MAISON,

Avec cour, terrasse, pompe et citerne, située à Liège, rue Haute-Sauvénier, n. 15-854, composée de belles caves, d'un beau salon, place à manger, cuisine, lavoir, deux étages et greniers au dessus. S'adresser à M. BERTRAND, notaire, ou au propriétaire rue à la Goffe, n. 11-1024. 905

VENTE

Autorité de Justice.

Le MARDI 14 MAI 1859, à 2 heures de relevée, à la maison cotée n. 96, rue Hoche-Porte, à Liège, à la REQUETE de la dame Marie-Anne LAMBINET, veuve de Nicolas LAPHAYE, débitante de couleurs demeurant dans ladite maison, agissant comme mère et tutrice de ses enfans mineurs.

IL SERA PROCÉDÉ

Par l'huissier soussigné, à la VENTE DES OBJETS

MOBILIERS ET MARCHANDISES

de la succession dudit LAPHAYE. — Ces meubles et marchandises consistant en tables, armoire, chaises, literies, habillemens d'hommes, tiroirs et bois de boutique, couleurs, pinceaux et autres objets dont le détail serait trop long, aura lieu publiquement à l'encan et ARGENT COMPTANT.

ENGLEBERT. 607

BELLE MAISON à LOUER, rue du Collège, près du nouveau pont de la Boverie, vers le milieu de la rue en montant à gauche. Elle se compose au rez-de-chaussée, d'un Salon et d'une Salle à manger; au 1^{er} étage, d'un grand Salon et d'une belle Chambre à coucher avec Alcove, au second et au 3^e, de trois Chambres à coucher avec Alcove et Armoires. Cuisine, Lavoir, Caves, Pompes, un petit Jardin, et toutes les commodités désirables. Cette MAISON est décorée avec goût et les peintures sont de la plus grande fraîcheur. S'adresser rue du Séminaire, n. 315. 547

FABRIQUE de TUYAUX de manomètre à air libre, de toute longueur et calibre, en fer forgé et garantit. — S'adresser à Nicolas HALEUX à Ninane, commune de CHAUFONTAINE.

BEURRE DE HERVE. — BEURRE DE CAMPINE.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE,

Mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au RABAIS, par voie de soumissions puis de vive voix et à l'extinction des feux, A la Salle de ses Séances,

le mardi 12 juin 1859,

A 5 HEURES PRECISES DE RELEVÉE,

1^o La fourniture de 1046 kilogrammes de BEURRE DE HERVE, 1^{re} qualité en un lot. 2^o Et celle de 6559 kilogrammes de BEURRE DE CAMPINE, 1^{re} qualité, en 4 lots différens. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 à 5 heures le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 600

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA

FILATURE DU LIN

A LA MÉCANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le HUITIÈME VERSEMENT de cent francs par action, devra être effectué le 15 mai prochain, entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric DE SAUVAGE, rue Féronstrée, à Liège, soit chez le soussigné.

MM. les actionnaires sont aussi prévenus, que les certificats de dépôts de titres, pour constater le droit d'être membre de l'assemblée générale qui aura lieu le 5 juin, à onze heures du matin, seront délivrés, soit par M. Frédéric de Sauvage susdit, soit par l'administrateur gérant.

Bruxelles, 27 avril 1859. DE LA COURT, 15, Chaussée de Laeken.

étude de M. Coppyn,

Notaire à Bruxelles, et de

M. VANDAM, notaire à Charleroi.

VENTE DU BOIS

DIT LE

BOIS DU ROI,

Situé sous la commune de BIESMES.

Les notaires COPPIN, de Bruxelles et VANDAM, de Charleroi, EXPOSERONT PUBLIQUEMENT EN VENTE, en 4 LOTS, puis en masse, le

FONDS ET LA SUPERFICIE

DU

BOIS dit du ROI,

contenant 295 hectares, situé sous la commune de Biesmes, province de Namur, près de l'établissement de Gougnyes à 2 lieues de Charleroi.

Le bois, l'un des plus beaux des environs de Charleroi et des plus avantageux, par sa situation près des grands établissemens houilliers, offre les plus grandes facilités pour son exploitation par la chaussée partant de Chatelet; des coupes d'une grande valeur sont à faire, le sol en grande partie est propre à la culture.

La VENTE aura lieu en une seule séance à l'hôtel des PAYS-BAS, à Charleroi, le JEUDI 16 MAI 1859, à dix heures du matin.

S'adresser pour le plan et les conditions, en l'étude desdits notaires COPPIN, rue de Ruysbroeck, à Bruxelles, et VANDAM à Charleroi. 540

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu le plan de redressement de la rue derrière St.-Pholien, adopté par le conseil communal le 4 de ce mois;

Arrête:

Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics pendant 15 jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai, et faire à cet égard telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera publié par les journaux et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église St.-Pholien. A l'hôtel de ville, le 8 mai 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

POMMADE DU Bon DUPUYTREN,
Ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, composée par Mallard pharm. à Paris.

Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot 2 fr. 50. Dépôt chez M. DECAMPS, ph. rue de la Régence à Liège, où l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton ph. à Paris, spécifique contre les maladies secrètes etc. 4 fr. le flac. avec l'instr. et la PATE TYLACÉENNE si connue pour la guérison des cors.

VENTE DE TERRES

A FEXHE-SLINS.

MERCREDI 22 MAI 1859, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA

en hausse publique,

à l'étude du notaire ADAMS, à Liège, HUIT HECTARES 71 ARES de Terres, environ, sises sur la commune de SLINS, province de Liège, exploitée par les frères DUCHATEAU, et divisées en HUIT LOTS, comme suit:

- Premier LOT. 174 ares 377 milliars, sise en lieu dit Fosse-aux-Lins.
- 2me. LOT. 191 ares 815 milliars, sise en lieu dit Fosse-aux-Lins.
- 3me. LOT. 87 ares 188 milliars, appelée le Bonnier à l'Argile.
- 4me. LOT. 87 ares 188 milliars, sise en lieu dit Mon-Gorret.
- 5me. LOT. 52 ares 315 milliars, appelée dans la Fosse.
- 6me. LOT. 28 ares 773 milliars, sise en lieu dit au Saou.
- 7me. LOT. 174 ares 377 milliars, sise sur le Chenay.
- 8me. LOT. 54 ares 493 milliars, sise en lieu dit Thier-de-Slins.

Les lots après avoir été exposés séparément, seront ensuite remis en masse à ux enchères.

Cette vente présente toute sécurité et les plus grandes facilités de paiement.

S'adresser au surplus, à l'étude dudit notaire, place derrière St-Paul, n. 446.

BOURSES.

PARIS, LE 11 MAI.

| | | | |
|------------------------------|---------|----------------------------|--------|
| 5 p. c. | 81 65 | Mutualité | — |
| 4 p. c. | — | Act. Réunies | — |
| 5 p. c. | 111 40 | B. c. d'Anvers | — |
| Act. de la Banque | 272 50 | Dette active | 20 1/8 |
| Ob. de la v. de Par. | 1192 50 | Passive | 4 1/2 |
| Emp. belge | 102 | Emp. romain | 101 |
| Soc. générale | — | Naples | 102 |
| B. de Belg. | 840 | Emp. port. 5 p. c. | — |

LONDRES, LE 10 MAI.

| | | | |
|------------------------------|---------|---------------------------|--------|
| 5 p. c. consolidés | 93 3/8 | Différées | 9 1/2 |
| BEIGE 1852 | 102 5/8 | Passives | 4 5/4 |
| HOL. Dette active | 56 5/8 | Russie | — |
| Portug. 5 p. c. | 55 7/8 | BRESIL | 78 5/4 |
| Id. 3 p. c. | 21 7/8 | MEXICAINS 5 p. c. | 25 5/4 |
| ESP. Emp. 1854 | 19 5/4 | | |

AMSTERDAM, LE 11 MAI.

| | | | |
|-----------------------------|----------|------------------------------|----------|
| Dette active | 55 1/16 | Espagne. Ardoins | 18 15/16 |
| 5 p. c. | 102 5/16 | D. diff. 1850 | — |
| Billet de chang. | 27 1/4 | « 1855 | — |
| Synd. d'am. | 95 | « Passive | — |
| « 3 1/2 p. c. | 79 7/8 | Portugal. E. 5 p. c. | — |
| Soc. de Commerce | 179 1/4 | Naples. Cert. Fal. | — |
| Ch. de fer. d'Amst. | — | Russ. H. et Comp. | 105 |
| « de Rotterdam | — | « 1828-1829 | 105 |
| Prusse L. 1852 | — | « C. c. Hope | 98 |
| Autriche. Métall. | — | « Ins. gr. liv. | 69 7/8 |
| Bresil. Emp. | — | Pologne. L. 500 fl. | — |

ANVERS, LE 11 MAI.

| | | | | | |
|-------------------------------|---------|---|-----------------------------|---------|---|
| Anvers. Dette act. | 104 1/4 | A | Prusse. Em. à Berl. | 127 | P |
| Dette diff. | 50 1/2 | A | Naples. Cert. Fal. | — | P |
| Emp. de 48 milli. | 101 5/8 | P | Et. R. Levée 1852 | 101 1/2 | P |
| « de 50 milli. | 92 1/4 | P | Cert. à A. 1854 | 100 | P |
| Hollande. Det. act. | — | | | | |
| Rente rem. | — | | | | |
| Autriche. Métalliq | 107 1/4 | | | | |
| Lots de fl. 100 | — | | | | |
| « fl. 250 | 475 | P | | | |
| « fl. 500 | — | | | | |
| Polog. Lots fl. 500 | — | | | | |
| « fl. 500 | 140 5/4 | P | | | |
| Bresil. E. L. 1854 | 78 1/2 | P | | | |
| Espagne. Ardoins | 18 7/8 | P | | | |
| Dette pasive 1854 | — | | | | |
| « différée | — | | | | |
| Danemar. E. Not. | — | | | | |
| Dito à L. | 74 | A | | | |

CHANGES.

| | | |
|-------------------------------|----------|---|
| Amsterd. C. jours | pair | |
| Id. 2 mois | — | |
| Rotterd. C. jours | 118 0/10 | P |
| Id. 2 mois | — | |
| Paris. C. jours | 118 av | A |
| Id. 2 mois | 58 9/10 | P |
| Londres. C. jours | 59 10 | A |
| Id. 2 mois | 59 7 1/2 | A |
| Francfort. C. jours | 50 | A |
| Id. 2 mois | — | |
| Bruxelles et Gand | — | |

BRUXELLES, LE 11 MAI.

| | | | | |
|------------------------------|---------|---|------------------------------|---------|
| Dette active 2 1/2 | 55 5/4 | A | Brasseries | — |
| Emp. Rothschild | 101 1/2 | A | Tapis | — |
| Fin courant | — | | Fer d'Ougrée | — |
| Emp. de 50 milli. | 92 | P | Mutualité | 105 5/4 |
| Id. de 57 mil. | 72 | P | S. C. Bruges | — |
| Emp. de 1852 (4). | — | | Monceaux | — |
| Act. de la Soc. G. | 775 | | Act. Réunies | — |
| Emp. de Paris | 1645 | | Bornage | — |
| S. de Comm. de c. | 118 | A | Houyoux | — |
| B. de Belgique | 81 1/2 | P | Papeterie | — |
| C. de S. et Oise | — | | Lits de Fer | 111 |
| Hauts-Fourneaux | — | | Luxembourgeoise | — |
| Banque Foncière | 95 5/4 | A | Civile | — |
| Idem | — | | Herve | — |
| Flenu | — | | Ch. de Fer de Col. | — |
| Hornu | — | | Ch. de B. M. et B. | — |
| Sclessin | — | | Asphalt | — |
| Soc. Nationale | 100 | P | Holl. Dette active | — |
| Levant du Flenu | 122 | P | Losrenten inscr. | — |
| Ougrée | — | | Autriche. Métalliq | — |
| Sars-Longscham | 125 | A | Naples. C. Falcon | — |
| Chemin de Fer | — | | Espagne. Ardoins | 18 3/4 |
| Ventes | — | | Fin courant | — |
| St-Léonard | — | | Prime un mois | — |
| Chatelneau | — | | Différée de 1850 | — |
| Verreries | — | | Idem de 1855 | — |
| Betteraves | — | | Passives | — |
| Verr. de Charl. | — | | Bresil. E. de Roth | — |
| L'Espérance | — | | Bome. E. de 1854 | 101 |

VIENNE, LE 5 MAI.

Métalliques 5 p. c., 107 1/8. — Actions de la Banque 1529 1/2.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N. 622.